

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 2 février 2011

N° 42 / 2006 - 2011

Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2010](#).
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Assermentation d'un Conseiller communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 3/2.11](#) Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM);
 - [N° 5/2.11](#) Renouvellement de la convention collective de travail;
 - [N° 6/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 266'000.00 pour la rénovation et l'équipement du cabinet du dentiste scolaire;
 - [N° 10/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 260'000.00 pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures communales de la rue Traversière;
 - [N° 11/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite.
7. Rapport-préavis de la Municipalité :
 - [N° 7/2.11](#) Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments", déposé et développé le 3 mars 2010.
8. Rapports de commissions :
 - [N° 2/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 175'000.00 TTC pour la rénovation intérieure de l'ancienne cuve du réservoir du Morand, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
 - [N° 8/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la décoration de la place de la Gare;
 - [N° 9/2.11](#) Politique de sécurité et concept de Police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".
9. [Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants](#) "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
10. [Postulat Charles Dizerens et consorts](#) "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur" – Dépôt et développement.
11. [Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Bertrand Gilliard et consorts](#) quant à

"L'évolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services communaux".

12. [Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants](#) "Fourchette verte : pour l'ensemble de nos enfants !".
13. Motion Laurent Pellegrino "Pour l'étude de l'octroi d'une participation financière de la commune dans le cadre de la construction d'un parking souterrain aux Charpentiers-Nord".
14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
15. Questions, vœux et divers.

Au nom du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, **M. Laurent BEAUVERD** demande l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : Postulat des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Fourchette verte : pour l'ensemble de nos enfants !".

Au nom de la Municipalité, **Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** demande le report à la prochaine séance du Conseil communal du rapport de commission N° 1/2.11 – Création d'une structure d'accueil pour écoliers et ouverture de 36 places d'accueil parascolaire, à la Maison des scouts dès août 2011.

La Municipalité pensait avoir le temps, entre le dépôt du préavis et le rapport de commission, de finaliser les modalités organisationnelles du bail avec la Fondation immobilière des éclaireurs morgiens. Les aléas du calendrier ne lui ont pas permis de mener à bien ces démarches. En accord avec cette fondation, elle souhaite terminer cette étape avant le vote du Conseil communal, la volonté des deux parties étant de finaliser ce projet pour la séance du Conseil communal de mars 2011, ce qui permettra quand même d'ouvrir la structure en août 2011. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
18 sont absents,
82 **sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Carlos ARIAS, Benjamin BESSON, Mustapha CADIR, Okkes CADIR, Frederico DA CAMARA NERY, Emmanuel GENTON, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Helder DE PINHO, Jean-Jacques REGAMEY, Sylvain ROUGE, Marlyse SAVASAN, Claude WILLOMMET, Magali ZUGER.

Conseillers absents (**non excusés**)

Marc BALLY, Louis BURGBACHER, Raul RAMIREZ, Izjadin RATKOCERI, Pierre TONDA.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2011.](#)

2. Préavis de la Municipalité

[N° 3/2.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM);

[N° 5/2.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Renouvellement de la convention collective de travail;

[N° 6/2.11](#) *Direction du patrimoine et administration scolaire*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 266'000.00 pour la rénovation et l'équipement du cabinet du dentiste scolaire;

[N° 10/2.11](#) *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 260'000.00 pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures communales de la rue Traversière;

[N° 11/2.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite.

3. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 7/2.11](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments", déposé et développé le 3 mars 2010.

4. Rapports de commissions

N°1/2.11 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet: Création d'une structure d'accueil pour écoliers et ouverture de 36 places d'accueil parascolaire, à la Maison des scouts dès août 2011;

[N°2/2.11](#) *Direction des infrastructures et énergies*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 175'000.00 TTC pour la rénovation intérieure de l'ancienne cuve du réservoir du Morand, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

[N°8/2.11](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la décoration de la place de la Gare;

[N°9/2.11](#) *Municipalité en corps*
Objet: Politique de sécurité et concept de Police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

5. [Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Bertrand Gilliard et consorts](#) quant à "L'évolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services communaux"

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2010

La secrétaire apporte les modifications suivantes :

- p. 888 : Mme Maria Grazia Velini était excusée,
- p. 898 : préavis N° 43/12.10, 2^e correction de M. Delalande : les subventions aux TPM augmenteront de CHF 266'000.00 et non de **CHF 180'000.00**.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'un Conseiller communal

En date du 25 novembre 2010, le Greffe municipal a reçu un e-mail de démission de M. Gennaro SCOTTI et l'a transmis à la Présidente. La Présidente rappelle l'article 9 du règlement du Conseil communal qui précise que *les démissions sont présentées par écrit et adressées au Président du Conseil*.

M. Gennaro Scotti est entré au Conseil en 2005. Il a participé à 13 commissions.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 25 janvier 2011, le Bureau a élu M. Egon LOHLE, suppléant de la liste de l'Entente Morgienne, en remplacement de M. Gennaro Scotti.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. Communications du Bureau

La séance du Conseil communal du 29 juin 2011 aura lieu à 19h00 à la Longeraie.

Le dépouillement des élections fédérales du 23 octobre 2011 aura également lieu à la Longeraie.

Pour le dépouillement de la votation fédérale du 13 février 2011, seuls les membres du bureau sont convoqués à 8h00 à l'Hôtel-de-Ville et, en cas d'absence, sont priés de trouver un remplaçant au sein de leur groupe.

Le 24 janvier 2011 a eu lieu le tirage au sort des listes pour les élections communales. 5 listes ont été déposées pour le Conseil communal :

Liste N° 1	Entente Morgienne
Liste N° 2	Socialiste, POP & indépendants
Liste N° 3	Les Verts
Liste N° 4	Union démocratique du centre - UDC
Liste N° 5	PLR Les Libéraux – Radicaux et Vert'libéraux

5 listes ont également été déposées pour la Municipalité :

Liste N° 1	Centre droite morgien
Liste N° 2	Union démocratique du centre – UDC
Liste N° 3	Parti socialiste
Liste N° 4	Les Verts
Liste N° 5	Citoyen morgien

La Présidente donne lecture d'un courrier de M. Pierre Tonda, Conseiller communal, qui l'informe de sa démission du Groupe UDC et de son désir de siéger comme indépendant jusqu'à la fin de la législature.

La Présidente donne lecture d'un courrier que Mme Christiane Jaquet-Berger, Présidente de l'AVIVO, lui a fait parvenir pour sensibiliser les membres du Conseil communal à la pétition "Non à la grasse matinée obligatoire" :

L'AVIVO est une association de défense des intérêts des retraités. Le rôle social que ces derniers remplissent est très important, par exemple en ce qui concerne le bénévolat. Certains sont des usagers des transports publics déjà avant 9 heures, aussi pour des rendez-vous médicaux et autres activités. Notre pétition "Non à la grasse matinée obligatoire" a récolté 8055 signatures. Elle demande que l'abonnement senior soit valable toute la journée. La population en général et les retraités en particuliers ont ressenti la mesure mise sur pied par la CTV Mobilis comme une discrimination. En effet, l'abonnement senior augmente dans la même proportion que celui adulte mais comporte en plus une restriction horaire. Nous avons déposé les 8055 signatures au Grand Conseil vaudois et une copie a été envoyée à la CTV. Vous en trouverez aussi une en annexe. Nous vous demandons de nous aider à accéder à la demande des signataires pour annuler cette restriction horaire. Cette mesure ne coûtera rien à la CTV. Par ailleurs, aucune étude n'a été faite pour prouver qu'elle désengorgerait les transports publics le matin. Reconnaisant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Le souper du Conseil communal du 19 janvier dernier a réuni 70 personnes et a été agréable et convivial. La Présidente remercie les membres du Bureau pour leur engagement et leur dévouement ainsi que l'équipe de racleurs qui a œuvré lors de cette soirée.

Au nom du Conseil communal, la Présidente a écrit un e-mail au journal Lausanne-Cité dont elle donne lecture :

Dans votre article paru dans l'édition du 26 – 27 janvier 2011 consacré à Couvaloup 12, vous indiquez que le Conseil communal de Morges a octroyé une augmentation de la subvention communale à cette institution. Cette interprétation est abusive, du moins prématurée. En effet, s'il est exact que la Municipalité a déposé un préavis allant dans ce sens, la commission chargée d'examiner cet objet n'a pas encore rendu son rapport. Par conséquent, le Conseil communal n'a pas encore pu se prononcer sur ledit objet.

Pour le dépouillement des élections du 13 mars 2011, le bureau fait appel aux partis à raison d'un scrutateur pour 5 candidats. Les chefs de groupe voudront bien communiquer les noms des scrutateurs à la secrétaire afin qu'elle puisse les convoquer.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO informe que le nouveau règlement de l'aide complémentaire communale est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, conformément à la [décision du Conseil communal](#) relative au [préavis N° 18/4.10](#).

Le nombre de bénéficiaires de cette aide a passé de 38 (33 personnes seules et 5 couples) à la fin de l'année 2009 à 82 (73 personnes seules et 9 couples) à la fin de l'année 2010. Ceci est probablement dû à la publicité de l'annonce d'un nouveau règlement en réponse à la motion Meillaud.

Dès 2011, le nouveau règlement ne distingue plus les personnes seules et les couples, ce qui signifie qu'un couple touchera le double d'une personne seule.

Depuis de nombreuses années, une allocation extraordinaire de CHF 800.00 pour une personne seule et de CHF 1'600.00 pour un couple était accordée sur la fin de l'année, ceci dans le respect du budget alloué. Dans sa séance du 6 décembre 2010, la Municipalité a décidé d'allouer une allocation extraordinaire de CHF 540.00 pour les personnes seules et de CHF 1'200.00 pour les couples, ce qui permet ainsi d'arriver aux CHF 1'000.00 correspondant au montant prévu dans le nouveau règlement en vigueur depuis janvier 2011. Cette décision de réduire l'allocation extraordinaire a dû être prise afin de contenir le dépassement de budget et afin de limiter les mécontentements et les incompréhensions. En effet, si cette allocation extraordinaire n'avait pas été versée, cela aurait représenté 60 % d'aide complémentaire communale de moins que l'année 2009 pour chaque bénéficiaire et aurait même eu comme conséquence d'accorder une aide complémentaire communale 2010 inférieure non seulement à 2009 mais également à celle de 2011, tel que prévu par le nouveau règlement.

Les montants ainsi accordés correspondent aux montants de l'aide complémentaire communale prévus pour 2011 et sont donc inférieurs à ceux de 2009. Le dépassement de budget est de CHF 39'137.60.

M. le Municipal Yves PACCAUD explique qu'après [l'adoption du PPA Charpentiers-Nord II par le Conseil communal le 23 juin 2010](#), le dossier a été envoyé au Canton et a été ratifié en date du 4 novembre 2010. Cependant, un recours ayant été déposé à la Cour de droit administratif et public, le dossier a été suspendu.

Les propriétaires ont pris contact avec les recourants afin de répondre à leurs demandes. Les discussions ayant abouti à un retrait du recours au début de cette année, le plan de quartier entrera prochainement en vigueur et les projets de construction d'environ 90 logements pourront être mis à l'enquête.

M. le Municipal Eric ZUGER informe que sa trésorerie en ce début d'année permet à la Ville de Morges de ne pas renouveler l'emprunt de CHF 5 millions arrivant à échéance le 14 février prochain. Ceci permettra de réaliser une économie d'environ CHF 100'000.00 sur les charges financières et diminuera les emprunts à long terme de CHF 62,2 millions à CHF 57,2 millions. C'est un élément très positif pour les finances communales.

M. Pierre Marc BURNAND réagit à la communication concernant le PPA Charpentiers-Nord II. Il remercie la Municipalité pour ses informations sur l'adoption du plan de quartier et se réjouit de l'avancement du dossier.

Cependant, il manque une information prioritaire sur ce dossier que tout le monde attend avec impatience : où en sont les tractations de la Municipalité avec les propriétaires en vue de prévoir un parking public en sous-sol des bâtiments ?

Il rappelle que cette demande a été faite explicitement par le Conseil communal lors de sa [séance du 23 juin 2010](#), à la suite d'un amendement déposé par M. Bertrand Gilliard et qui a été adopté par une large majorité du Conseil. Il rappelle également que la situation des Charpentiers est la plus idéale par rapport aux commerçants et que la construction d'un parking à cet emplacement est certainement la solution la moins onéreuse parmi toutes celles qui ont été envisagées à ce jour. Il rappelle enfin que le projet de plan de quartier Charpentiers-Nord II de février 2008 comportait 200 places de stationnement public destinées à remplacer des places d'ores et déjà supprimées en surface, notamment lors de la création de la voie de bus à la rue Louis-de-Savoie. Ce projet a été abandonné au double motif que les propriétaires et le Canton y étaient opposés. Or les propriétaires ne s'opposaient qu'en raison de considérations financières et il se confirme que l'opposition du Canton n'en était pas une.

M. Burnand pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les tractations avec les propriétaires en vue de construire un parking public aux Charpentiers-Nord ont-elles débuté ? Si oui, où en est-on ? Si non, pourquoi ?
2. Le règlement du plan de quartier Charpentiers-Nord II prévoit, dans son article 8, que "le nombre de niveaux en sous-sol, inclus dans les gabarits d'implantation des constructions enterrées, est libre". Il en déduit que l'adjonction d'un étage de parking

en sous-sol peut se faire sans modification ultérieure du plan de quartier. La Municipalité peut-elle confirmer cette interprétation ?

3. Plus le temps passe et plus les oppositions au parking sous les quais font jour et s'affirment, que ce soit pour la sauvegarde des rives du Léman ou pour des questions paysagères ou financières. Par ailleurs, le Canton a d'ores et déjà manifesté sa réticence, notamment par la Section archéologie du SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique), puisque ce parking se trouverait dans le périmètre de l'ancien bourg médiéval et toucherait aux vestiges (aux pilotis, essentiellement) des installations défensives et portuaires. Dans ces conditions, la Municipalité a-t-elle réexaminé ses positions antérieures et est-elle prête à réviser les priorités relatives du parking aux Charpentiers et du parking sous les quais ?
4. A l'inverse et contrairement à ce qui a été dit précédemment, il est maintenant acquis que le Canton verrait d'un bon œil l'implantation d'un parking aux Charpentiers-Nord, surtout depuis qu'on sait que le plan de circulation fera de la rue des Charpentiers un axe essentiellement réservé aux transports individuels. Cet encouragement implicite du Canton à entreprendre une nouvelle étude aux Charpentiers est-il pris en compte par la Municipalité ?
5. Une des raisons évoquées par la Municipalité pour ne pas construire de parking public aux Charpentiers-Nord est l'opposition des propriétaires. Ces derniers s'opposent essentiellement parce qu'ils souhaitent que la Municipalité participe financièrement. Sachant que le parking sous les quais (dans l'hypothèse très improbable où l'autorisation de construire serait quand même délivrée) coûterait vastement plus cher, la Municipalité est-elle maintenant prête à envisager une participation financière pour l'étude d'un parking aux Charpentiers-Nord ?

M. le Municipal Yves PACCAUD répond aux deux premières questions :

La Municipalité avait en effet étudié la possibilité de créer un 2^e sous-sol avec un parking public. Des tractations ont eu lieu avec les propriétaires et n'ont pas abouti puisque ces derniers n'ont pas donné leur accord. M. Paccaud rappelle que dans un Etat de droit, il n'est pas possible d'imposer une construction publique sur une propriété privée.

M. Philippe BECK réagit à l'e-mail écrit par la Présidente au journal Lausanne-Cité et relève que la presse a également déjà annoncé que la convention collective de travail avait été adoptée alors que les commissaires vont être nommés ce soir. Il propose à la Présidente de réagir dans ce cas-là également.

M. Eric DECOSTERD revient sur une des questions de M. Burnand. A plusieurs reprises, il a été dit que le Canton était contre la construction d'un parking public à Charpentiers-Nord. La Municipalité peut-elle confirmer cela ?

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que, au départ, c'est le Service de la mobilité qui s'est opposé à la construction de ces deux parkings en évoquant, comme motif, qu'il n'y avait pas encore de vision globale de la circulation. Quand ce fut le cas, les propriétaires ont répondu qu'il était trop tard.

M. Laurent PELLEGRINO ne sait plus qui croire.

Au départ, il a été dit que c'est le Canton qui s'opposait à la construction de ce parking public alors qu'il a lu dans un article de presse que le Canton n'avait pas pu se prononcer car il avait besoin d'une vision cohérente d'ensemble de la circulation à l'appui de la demande. Sans ces éléments, il n'est pas entré en matière mais ce n'était pas un refus. La Municipalité a alors présenté un projet sans parking.

M. Pellegrino fait partie de la commission qui étudie le PDCom. En séance, il lui a été remis un document du Service de la mobilité adressé à la Municipalité où il est mentionné que *la proposition de créer des P+R à l'intention des pendulaires est opportune, mais elle doit être complétée par la nécessité de les localiser hors du territoire communal. Du fait de la vocation de la rue des Charpentiers à accueillir principalement les TIM (transports individuels motorisés), la localisation d'un parking le long de cet axe (projet abandonné par la commune) aurait eu une certaine pertinence.*

Il a également été dit que, finalement, ce sont les propriétaires qui ne veulent plus de ce parking alors que dans le même article de presse, l'architecte des promoteurs s'exprime et dit *qu'on ne peut pas imposer l'infrastructure aux privés qui ont déjà payé l'étude de ce parking et les sondages géologiques. La Municipalité ne veut pas envisager de participation financière.*

C'est pourquoi M. Pellegrino dépose la motion suivante "Pour l'étude de l'octroi d'une

participation financière de la commune dans le cadre de la construction d'un parking souterrain à Charpentiers-Nord". Cette motion sera développée lors de la prochaine séance du Conseil communal. Elle figure au point N° 14 de l'ordre du jour ainsi modifié.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que les affirmations mentionnées dans le document dont parle M. Pellegrino ont été écrites par la suite, et même plusieurs mois plus tard, car le Service de la mobilité n'accepte pas ses erreurs. La Commission de gestion pourra d'ailleurs consulter tous les documents relatifs à ce dossier.

M. Bertrand GILLIARD relève que le document mentionné ci-dessus date du 26 avril 2010, c'est-à-dire avant le dépôt de son amendement en séance du 23 juin 2010. Il ne comprend pas que la Municipalité n'ait pas fait allusion à ce document quand il a déposé cet amendement demandant "d'autoriser la Municipalité à renouveler sa demande de création d'un parking public auprès des Services du Canton".

M. Pierre Marc BURNAND a le sentiment d'être devant un immense gâchis. Il demande à la Municipalité de ne pas s'enfermer dans l'erreur, de reconnaître qu'il serait possible de faire mieux et de repartir à zéro.

6. Préavis de la Municipalité

[N° 3/2.11](#) Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Claude BRUNNER	Adrien BUSCH
Rémy DELALANDE	Eva FROCHAUX	Jean-Claude GOY
Bruno PETRUCCIANI		

[N° 5/2.11](#) Renouvellement de la convention collective de travail.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Jean-Hugues BUSSLINGER	Rémy DELALANDE
Catherine HODEL	Vincent JAQUES	Dominique-Anne KIRCHHOFER
Felice LACIDOGNA	Jean-Bernard THULER	Maria Grazia VELINI

[N° 6/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 266'000.00 pour la rénovation et l'équipement du cabinet du dentiste scolaire.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Giuseppina BIERI	Rémy DELALANDE	Anne-Claire GIVEL FUCHS
Christine GOLAY	François LLAVADOR	Egon LOEHLE
Marlyse SAVASAN		

[N° 10/2.11](#) Demande d'un crédit de CHF 260'000.00 pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures communales de la rue Traversière.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Claude BRUNNER	Cedric FAVRE	Jean-Claude GOY
Nicola LOFOCO	Laura PACCAUD	Vincent TETAZ
Rita WYSS		

N° 11/2.11 Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Pierre Marc BURNAND	Stéphane DEWARRAT
Emmanuel GENTON	Sylvie POUSAZ	Jean-Bernard THULER
Maria Grazia VELINI		

7. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 7/2.11](#) Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments", déposé et développé le 3 mars 2010.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Laurent BEAUVERD	Giuseppina BIERI
Didier BRÜGGER	Claude BRUNNER	Patricia DA ROCHA
François LLAVADOR		

8. **Rapports de commissions**

[N° 2/2.11](#) *Direction des infrastructures et énergies*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 175'000.00 TTC pour la rénovation intérieure de l'ancienne cuve du réservoir du Morand, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

M. Didier BRÜGGER, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 TTC pour la rénovation intérieure de l'ancienne cuve du réservoir du Morand, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 8'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

[N° 8/2.11](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la décoration de la place de la Gare.

Mme Anne-Françoise COSANDEY, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Esther BURNAND remarque que dans la [réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Gilliard](#), en p. 5, phase III, il est écrit que dès 2013 la construction d'un poste de Police est prévue à "Morges Gare-Sud". Elle en déduit que ces mâts fleuris auront une vie assez courte.

Dans le préavis, la Municipalité explique que la demande émane des commerçants. Mme Burnand estime qu'il est capital de se préoccuper de la survie des commerces morgiens, mais plus en construisant des parkings proches des commerces qu'en suspendant des pots de fleurs.

La place de la Gare appartient aux CFF et à la Ville de Morges. Son encombrement est grand, c'est plus un lieu de va et vient que de rencontres et Mme Burnand a de la peine à croire que 20 pots de fleurs, suspendus suffisamment haut pour éviter les actes de vandalisme, donnent à cette place l'aspect chaleureux évoqué dans le rapport. L'investissement demandé, si modeste soit-il, ne se justifie pas pour un lieu appelé à être complètement remodelé.

Mme Burnand invite les membres du Conseil communal à refuser les conclusions du préavis.

Mme Anne-Françoise COSANDEY reconnaît que l'investissement peut paraître excessif. Cependant, ces mâts seront déplaçables, ailleurs sur la place de la Gare lors de son réaménagement ou dans la commune. Il y a donc une notion de durabilité. L'Etablissement horticole de la commune cultive les fleurs et les prépare sur des structures métalliques. Ce sont des productions originales et de valeur.

Elle explique encore qu'il est important de décorer une place telle que celle de la Gare et que cela correspondrait à une ville touristique, qui se veut colorée. De plus, on sait que le vandalisme est de moindre importance dans les lieux aménagés et décorés que dans ceux bétonnés, gris et tristes.

Mme Cosandey encourage les membres du Conseil communal à accepter les conclusions du préavis.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO reconnaît que deux ans peuvent sembler courts, mais également suffisamment longs pour que le magasin APERTO vienne s'installer sur la place de la Gare.

Il ne s'agit pas forcément de faire un lieu de rencontre et de convivialité. Cependant, cette place est un lieu d'entrée et la décorer est une façon de donner une image de l'entrée de la ville qui soit agréable pour tout le monde.

La Municipalité est associée et collabore avec les commerçants de Morges sur plusieurs projets, entre autres la politique de stationnement. Il est donc faux de dire qu'elle n'est pas attentive à cette problématique. Les commerçants animent la ville par diverses manifestations pour lesquelles la Municipalité participe bénévolement et qui, pour certaines, se déroulent sur la place de la Gare.

La Municipalité a décidé de renforcer son partenariat et son soutien avec les commerçants morgiens et a pour cela organisé un forum, lors duquel la demande a été faite de mieux décorer cette place. Elle a décidé de répondre à cette demande car il lui a semblé être un pas dans le partenariat établi et dans le travail qu'elle effectue avec ce commerce local qui favorise la création et la pérennité d'emplois de proximité.

Mme Morel-Podio rappelle que le partenariat ne signifie pas écouter lorsque cela nous arrange et faire la sourde oreille lorsque cela ne nous arrange pas. Elle encourage les membres du Conseil communal à accepter les conclusions du préavis.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées par 49 voix contre 27 et 5 abstentions

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00 pour la décoration de la place de la Gare;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

[N° 9/2.11](#)

Objet :

Municipalité en corps

Politique de sécurité et concept de Police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

M. Frédéric AMBRESIN, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Rémy DELALANDE explique que le Groupe UDC soutiendra le rapport de commission, surtout le point N° 6.1 qui concerne la mise en œuvre des mesures contre les vols et les cambriolages.

Il regrette néanmoins que la pose de caméras de surveillance ne soit pas à l'ordre du jour. Un règlement d'utilisation ne mange pas de pain et reporte le problème aux calendes grecques, c'est-à-dire lorsque des délits graves surviendront, ce qui ne va pas vraiment dans le sens de la prévention.

Le Groupe UDC regrette également que la population ne puisse être informée des condamnations et autres mesures de redressement à l'encontre des auteurs de trouble. Même si leur nombre est moins dramatique qu'ailleurs, il pense que la mise à l'index publique de personnes ayant commis des actes répréhensibles va dans le sens de leur réhabilitation. La boîte noire judiciaire exonère malheureusement trop les délinquants de rendre des comptes face aux concitoyens qu'ils ont lésés. Au lieu de cela, on n'exige rien d'eux et ils sont ensuite relâchés pour à nouveau recommencer.

Le Groupe UDC restera donc attentif aux développements de la délinquance à Morges et montera au créneau dès qu'il le jugera opportun. Pour mémoire, sa motion visant à lutter contre la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges attend toujours la détermination de la Municipalité. Dommage que cette problématique ne figure nulle part dans le rapport-préavis.

Mme Esther BURNAND remarque que dans son rapport-préavis, la Municipalité a illustré la situation actuelle par de nombreux graphiques, a dressé l'inventaire des mesures à prendre et a essayé de nous familiariser avec le concept de Police de proximité.

Dans sa motion, Mme Burnand insistait sur deux points :

- redonner un sentiment de sécurité,
- étudier l'impact de la vidéo-surveillance.

Elle considère que l'augmentation des effectifs de Police, le concept de Police de proximité, le souci de prévention mais aussi de répression répondent à sa première préoccupation.

Si les règlements proposés sont adoptés tels quel, elle considère qu'il est répondu à sa deuxième préoccupation.

Ce rapport-préavis témoigne d'une prise de conscience de la Municipalité face au problème de la sécurité. Mme Burnand remercie la Municipalité ainsi que le dicastère de la Police de toute la réflexion qui a été menée, de la volonté de changer l'image de la Police de Morges et du souci d'en créer une autre. Mme Burnand admet qu'il est ainsi répondu à sa motion et restera attentive à la mise en place de toutes les promesses. Elle invite les membres du Conseil communal à voter les conclusions du préavis.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 6 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique de sécurité et le concept de Police de proximité;
2. d'approuver le règlement communal sur la vidéosurveillance et de dire qu'il entre en vigueur dès la publication dans la FAO et dès son approbation par le Département en charge de la protection des données;
3. d'approuver le règlement communal sur la protection des données personnelles et de dire qu'il entre en vigueur dès la publication dans la FAO et dès son approbation par le Département en charge de la

protection des données;

4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

9. Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Michel GRIVEL** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Au nom des Groupes Radical et Libéral, **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** demande, selon l'article 62 du règlement du Conseil communal, de renvoyer ce postulat à l'examen d'une commission.

Cette proposition est soutenue par plus de 10 membres et ce postulat est donc renvoyé à l'examen d'une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Mathieu BORNOZ remercie la Municipalité de ne pas s'opposer à la prise en considération de ce postulat.

10. Postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur" – Dépôt et développement

M. Charles Dizerens donne lecture de son postulat dont le texte figure en annexe 1 du PV.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Bertrand Gilliard et consorts quant à "L'évolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services communaux"

Chaque membre du Conseil a reçu une réponse écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 2 du PV original.

M. Bertrand GILLIARD remercie la Municipalité et l'administration communale pour leur travail considérable. Dans son interpellation, il demandait une liste récapitulative de l'évolution des bâtiments et locaux à disposition des différents Services de l'administration depuis de début de cette législature. Le document présenté par la Municipalité donne une photographie de la situation actuelle, mais pas vraiment de l'évolution. Il se permettra donc de prendre contact avec l'administration communale pour discuter de cette question directement.

12. Postulat des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Fourchette verte : pour l'ensemble de nos enfants !"

M. Laurent Beauverd donne lecture de ce postulat dont le texte figure en annexe 3 du PV.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

13. Motion Laurent Pellegrino "Pour l'étude de l'octroi d'une participation financière de la commune dans le cadre de la construction d'un parking souterrain aux Charpentiers-Nord"

Cette motion sera développée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

14. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question posée par M. Christian Schwab en [séance du Conseil communal du 3 novembre 2010](#), demandant si l'Entreprise Bolliger Jardins Sàrl paie quelque chose pour les panneaux publicitaires remarqués à plusieurs endroits de la ville.

Il explique qu'à cette période, la Direction de la sécurité publique et protection de la population était déjà en contact avec l'entreprise incriminée. Le 5 novembre 2010, les panneaux publicitaires sauvages étaient enlevés par l'entreprise concernée. Les Services communaux resteront attentifs à cette forme de publicité sauvage, qui est en contradiction avec la loi sur les procédés de réclame.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question de M. Stéphane Dewarrat demandant que la Municipalité envisage de placer un passage de sécurité sur le Quai J.-L. Lochmann, à la hauteur de la place de jeux.

Il rappelle les faits suivant :

Suite à l'intervention de Mme la Conseillère communale Mariella de la TORRE lors de la séance du Conseil communal du 6 mars 2002, deux passages piétons ont été aménagés sur le quai J.-L. Lochmann (place du Casino et extrémité Est du quai). Il lui avait été confirmé que légalement, à cause du manque de visibilité, un passage reliant la place de jeux à l'extrémité du Quai Strawinski n'était pas réalisable.

Depuis, le tracé de la route est resté identique.

Les exigences et conditions pour l'équipement d'un passage piétons sont édictées par l'Union des professionnels suisses de la route (normes VSS) et elles stipulent ce qui suit :

- Pour une zone où la vitesse est de 50 km/h, une distance de visibilité minimale de 55 mètres est nécessaire. Pour respecter cette mesure, le passage piétons devrait être réalisé après la place de jeux et il serait beaucoup trop près du passage existant à l'extrémité Est du Quai.
- Le nombre de piétons déterminant pour l'aménagement d'un passage piétons est de 100, durant les 3 à 5 heures les plus chargées de la journée. La fréquentation estimée à cet emplacement est plus faible.

D'autre part, il est important de préciser que pour une telle réalisation, il serait nécessaire de supprimer 2 voire 3 cases de stationnement.

Au regard de ce qui précède, l'aménagement demandé n'étant pas réglementaire, il ne pourra donc pas être réalisé.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question de M. Frédéric Ambresin demandant si l'arrêt des véhicules sous le pont de la Gare pour déposer des personnes est autorisé par la loi ou le règlement de Police et, si tel n'est pas le cas, quelles sont les mesures que la Municipalité compte prendre pour éviter cela.

La Délégation du plan directeur des circulations a minutieusement analysé la situation et il ressort que ces arrêts sont tolérés par la loi, pour autant qu'ils n'entravent pas la circulation des cyclistes.

Cependant, la Municipalité a décidé, dans un premier temps, d'installer une signalétique adéquate sous le pont, côté sentier Saint-Roch, incitant la dépose minute à cet endroit, pour un coût de CHF 5'000.00, et d'augmenter la prévention par la présence d'agents de Police.

Le cas échéant, une solution possible serait l'installation de barrières de chaque côté de la chaussées. Un tel aménagement a été estimé à environ CHF 46'000.00.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la question de Mme Martine Costa du [6 octobre 2010](#) au sujet de la création d'une piste cyclable à l'avenue des Pâquis.

Cette avenue est un axe de transit important entre le Sud et le Nord de la ville. Dans le Plan directeur communal, ce tronçon est défini comme un "itinéraire principal vélos/piétons à aménager". En tenant compte du gabarit de la chaussée et de quelques contraintes techniques, l'aménagement d'une bande cyclable entre la place St-Louis et le pont autoroutier des Pâquis pourra effectivement être réalisé. Le tronçon entre le carrefour Peyrolaz-Pâquis et l'avenue Muret doit encore faire l'objet d'études complémentaires.

Il peut encore être précisé qu'à l'horizon 2014-2015, une mesure en faveur des mobilités douces est planifiée dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Celle-ci pourrait intervenir dans l'élargissement et la sécurisation du franchissement piétonnier des CFF et de la jonction autoroutière. Cette mesure lourde sera considérée dans une réflexion globale de cet axe et nécessitera une coordination avec les potentiels aménagements établis préalablement.

M. Stéphane DEWARRAT revient sur la réponse concernant le passage piétons sur le Quai J.-L. Lochmann. Il se déclare déçu et relève que, par exemple, à l'av. de Marcelin, après le carrefour avec l'av. J.-J.-Cart, les 55 mètres ne sont pas respectés.

Un passage piétons a également été aménagé sur la rue Louis-de-Savoie, juste après un virage, avec de surcroît une place de livraison sur la gauche qui masque la visibilité.

Dès lors, il déposera une motion lors de la prochaine séance du Conseil communal afin de mieux prendre en considération la mobilité douce, en particulier pour les piétons, afin qu'ils puissent être en sécurité lors des interactions avec les voies pour véhicules motorisés, que ce soit en distances à parcourir plus optimales ou/et sans attente non raisonnable.

M. Frédéric AMBRESIN remercie la Municipalité de sa réponse concernant l'arrêt des véhicules sous le pont de la Gare et se déclare très satisfait des mesures entreprises et constate qu'elles vont dans le sens des conclusions du rapport sur la sécurité.

Mme Martine COSTA remercie la Municipalité de sa réponse concernant la piste cyclable sur l'av. des Pâquis.

15. Questions, vœux et divers

M. Bastien MONNEY informe le Conseil communal que la présidence du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants est dorénavant assurée par M. Laurent Beauverd.

Concernant l'accueil de la petite enfance, **Mme Esther BURNAND** rappelle, qu'il y a 2 ans, on articulait le chiffre de CHF 90.00 par habitant et on nous faisait comprendre que l'adhésion à un réseau était favorable pour la commune. Lors de l'acceptation du budget 2011 et après correction du million, on parle d'à peu près CHF 200.00 par habitant. En deux ans le coût a plus que doublé.

Mme Burnand pose les questions suivantes :

- Dans ce même temps, l'offre de places a-t-elle suivi la même progression ?
- Imagine-t-on un plafond dans le coût par habitant ou doit-on s'attendre à des hausses permanentes ?
- Y-a-t-il une politique des coûts et si oui laquelle ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond qu'il y a en effet une augmentation de l'offre, pas seulement sur le territoire de la commune mais également sur l'ensemble du réseau AJEMA, ce qui bien sûr se répercute sur les coûts. Au sein de ce même réseau, une étude est en cours afin de fixer des règles qui soient communes à l'ensemble des structures et pour mieux maîtriser les coûts au sein de ces dernières. Ces réflexions sont assez complexes car ces structures sont différentes les unes des autres, n'ont pas les mêmes besoins, les mêmes loyers et les mêmes synergies.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER a pu lire dans la presse que la construction du nouvel EMS prévu au parc de Beausobre pourrait débuter cet automne. L'ensemble qui offrira 78 lits d'hébergement, 30 appartements protégés et une crèche prévoit aussi un parking souterrain pour les résidents et le personnel. Ce futur parking se situera à proximité immédiate de l'actuel parking souterrain de Beausobre, à quelques minutes à pied de la Gare et du centre-ville.

On imagine les synergies que l'on pourrait créer : amélioration de l'offre de parage lors de manifestations à Beausobre, création d'un P+R, amélioration de l'offre de stationnement pour les personnes se rendant au centre-ville, que ce soit pour y travailler, faire leurs achats ou autre.

Mme Kirchhofer pose les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle pris des contacts avec la Fondation de Beausobre, respectivement l'Ensemble hospitalier de la Côte, pour étudier la possibilité d'augmenter l'offre de places de parc en sous-sol à Beausobre, à la faveur de la construction du parking souterrain sous le nouvel EMS, par exemple en finançant elle-même la construction d'étages supplémentaires en sous-sol ou en privilégiant un partenariat public-privé ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, quels ont été les éléments qui ont poussé la Municipalité à renoncer à élargir l'offre de stationnement en sous-sol à Beausobre ?

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER rappelle que, dans sa [séance du 4 novembre 2009](#), le Conseil communal a accepté le [rapport-préavis complémentaire](#) N° 21/11.09 concernant la politique de communication de la ville et a notamment voté un crédit de CHF 250'000.00 pour le développement du site "morges.ch", pour l'e-commerce et la gestion des ressources et pour le volet communication citoyenne. Dans les conclusions de son rapport, la commission avait relevé que la refonte du site Internet se justifie également en raison de la vétusté du site actuel et de la nécessité de permettre aux citoyens et autres internautes d'être en lien avec leur administration communale de manière plus rapide et efficace.

Plus d'une année s'est écoulée sans que notre ville ne soit dotée d'un nouveau site Internet. Où en sommes-nous ?

Mme Catherine HODEL rappelle que, dans sa [séance du 4 novembre 2009](#), le Conseil communal a adopté le [PPA "En Bonjean"](#). Au point N° 3 (habitat) du rapport de la commission, il est mentionné :

Notre commune, propriétaire de trois parcelles totalisant 4'631 m², pourra ainsi disposer d'environ 3'250 m² de surface de plancher (SPB) permettant la réalisation d'une trentaine d'appartements, probablement à vocation HLM.

Vu la pénurie avérée de logements dans le bassin lémanique en général et à Morges en particulier et en dépit du préavis [N° 11/2.11](#) (demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite), déposé aujourd'hui, Mme Hodel pose la question suivante :

Depuis l'acceptation de ce PPA, la Municipalité a-t-elle entrepris des démarches en vue de la réalisation de ces appartements sur le terrain communal ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que, depuis le dépôt du PPA, plusieurs démarches ont été entreprises, notamment des rencontres avec le Canton et avec des Associations de coopératives, afin de savoir quelles sont les possibilités que nous aurons en la matière pour envisager une part de logements subventionnés et une part de logements, en collaboration avec une coopérative, qui serait hors subvention. Des calculs et des tableaux ont été établis et une rencontre avec les deux coopératives morgiennes ainsi que leurs architectes est prévue à fin février afin de connaître les propositions de ces dernières.

M. Bertrand GILLIARD revient sur le sujet de la construction d'un parking aux Charpentiers-Nord. Au vu du nombre d'affirmations contradictoires qui ont été entendues, la Municipalité pourrait-elle mettre à disposition du Conseil communal l'historique et les documents qui ont présidé à toutes ces discussions, que ce soit avec le Canton et avec les propriétaires ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle qu'il existe une Commission de gestion. Cette dernière est actuellement active et il est prévu, par la loi, qu'elle ait accès à l'ensemble des pièces relatives à un sujet. La Municipalité invite cette commission à prendre connaissance de l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. Elle l'encourage également à solliciter la Direction ATD2 et la Délégation municipale du Plan directeur des circulations. En effet, la Municipalité de Morges travaille en partage des dossiers et, pour l'ensemble de la politique de stationnement et de circulation à Morges, c'est une délégation de 4 municipaux qui sont Mme Morel-Podio, MM. Denis Pittet, Yves Paccaud et Frédéric Jomini.

Cette délégation se tiendra à disposition de la Commission de gestion et livrera l'ensemble des pièces, M. Pellegrino n'en ayant fait mention que d'une partie. En effet, ce dossier a fait l'objet de longs échanges et correspondance entre le Canton, les propriétaires et les Services de la commune. Constat pourra alors être fait qu'au fil des ans ces différents interlocuteurs ont tous eu sur l'ensemble la même position, malheureusement pas au même moment. Cela explique la situation actuelle.

La Municipalité de Morges serait heureuse de trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des parties mais malheureusement il existe actuellement une sorte de blocage.

Mme Gorrite rappelle également que Morges est une ville historique et que construire en souterrain, où que ce soit, posera des questions de difficulté d'insertion des ouvrages, notamment concernant la question des trémies d'accès. Les Charpentiers sont, quant à eux, hors zone historique et poseraient moins de problèmes sur le plan technique.

M. Bertrand GILLIARD remercie Mme Gorrite de sa réponse. Il fait partie de la Commission de gestion et a malheureusement l'impression d'arriver comme la grêle après les vendanges. Si ces problèmes relèvent d'une incompréhension de calendrier, il ose espérer que les différents intervenants puissent se réunir à nouveau dans un délai raisonnable et trouver une solution satisfaisante pour tous.

M. Pierre Marc BURNAND intervient en ces termes :

La plupart d'entre nous traversons en ce moment une des périodes les plus difficiles et les plus douloureuses de notre existence, qui consiste à se laisser plus ou moins volontairement congeler tous les samedis sur le marché, histoire d'amuser le badaud et très éventuellement titiller sa pitié.

Cet exercice frigorigène est d'autant plus cruel qu'on est peu à savoir pourquoi on doit le faire, si ce n'est – pour reprendre la théorie des plus fins stratèges – "qu'il faut absolument le faire puisque les autres le font". A cela s'ajoute cette observation subtile que je tiens d'un des pontes d'un parti auquel je n'appartiens pas, qui m'avait fait une fois l'honneur de cette confidence : "Ça ne sert strictement à rien ... mais si on ne le faisait pas, ça se remarquerait". C'est donc pour ces raisons incontournables qu'on se retrouve chaque samedi à glaglater tous ensemble sur le même navire – ou plutôt dans le même congélateur – mais on peut dire que cette opération spartiate, qui nous fait battre la semelle en cadence, doigts de pied coagulés et orteils fossilisés, a au moins le mérite d'imposer une forme d'égalité et de fraternité : l'égalité face aux frimas et la fraternité dans la cramine. C'est ainsi qu'on voit se développer entre les petits soldats de toutes les formations, entre nous tous, une solidarité de bon aloi et que je salue, une solidarité primitive, rustique, faite de longs silences agrémentés de café-fertig et de schnaps énergétiques, une manière de complicité simple et muette qui nous unit comme les vieux combattants au retour de la Campagne de Russie.

C'est pourquoi, dans cette aventure funeste et quinquennale qui va nous marquer durablement, on se doit de s'encourager mutuellement. Daniel Buache nous offre des pains au chocolat, moi je guette les bonnes paroles et je vous les rapporte. Je m'en souviens d'une en février 2003. On préparait les cantonales, Denis Pittet était distingué chef de campagne et j'étais déjà relégué en queue de peloton pour jouer les petites mains – ou plutôt les petites mitaines.

C'était un samedi matin, on était tous dans nos stands alignés couverts, pétrifiés dans nos caleçons longs, nos doudounes en plume et nos chaussettes en laine des Haudères. Dans le stand d'à côté, un autre parti – je ne me souviens plus lequel – distribuait des roses givrées tandis que nous, on accueillait les candidats au Conseil d'Etat Claudine Amstein et Charles-Louis Rochat. C'est vous dire s'il y a prescription. Monsieur Rochat était venu avec des vacherins qu'il essayait de placer entre deux claquements de dents et sa colistière conjurait sa chair de poule en embrassant les rares passants avec une froide libéralité. Parmi eux, un monsieur assez âgé s'était arrêté et avait engagé avec Mme Amstein une conversation de moins en moins politique et de plus en plus cordiale. Après quelques pirouettes verbales, le monsieur tout requinqué s'en était allé. Mme Amstein nous avait alors quitté à son tour en annonçant qu'elle continuait au marché de Nyon – mais on avait tous compris qu'elle allait mettre une briquette chez Fornerod.

Et c'est là que tout s'emballa : le vieux monsieur revient avec son passe-montagne et un immense bouquet de roses rouges, il demande où est Mme Amstein, on lui dit qu'elle est partie à Nyon, il prend un air dépité comme on n'en voit qu'au théâtre et il a alors cette réflexion qui vient du fond du cœur, qui puise dans les tréfonds de l'âme humaine, qui réchauffe les méninges des plus frigorifiés, qui vous remplit de joie pendant toute une journée et que je vous offre comme petit remontant quand vous grelotterez sous vos tipis. Cet aveu lâché par le vieux monsieur regardant alternativement ses roses et la grande photo de Claudine Amstein, qui concentre les tourments du dépit amoureux et les effets de bord d'une campagne électorale, le voici :

Charrette ... Va falloir que je les donne à la bourgeoise ...

Je vous souhaite de joyeux marchés et des jolies rencontres.

Pierre Marc Burnand

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 22h05.

La Présidente

La Secrétaire

Valérie Merino de Tiedra

Jacqueline Botteron

- Annexe 1 : [Postulat Charles Dizerens et consorts](#) "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur" – développement.
- Annexe 2 : [Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Bertrand Gilliard et consorts](#) quant à "L'évolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services communaux". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.
- Annexe 3 : [Postulat des Socialistes, Verts, POP et Indépendants](#) "Fourchette verte : pour l'ensemble de nos enfants !" – développement.